



Extrait de délibération

Identifiant
2019-07-05

Comité syndical 11 juillet 2019 – Parthenay

L'An Deux Mille dix neuf le vingt mai à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme. Véronique Gilbert a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 3 juillet 2019
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires / 1 suppléant
Absents, excusés : 14 titulaires / 30 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, FOUILLET Olivier, BIRONNEAU Pascal	COIFFARD Jean-François		
Parthenay-Gâtine	GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, BOUCHER Hervé-Loïc, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude	ALBERT Philippe, BRESCIA Nathalie, LARGEAU Béatrice, BELY Françoise, De TALHOUET ROY Hervé, ROUVREAU Laurent, BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul	PILLOT Jean	
Val de Gâtine	OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, MINEAU Nadine, EVRARD Elisabeth, CHAUSSERAY Francine, LEMAITRE Thierry, DOUTEAU Patrice, CANTET Jean-Paul	MORIN Joël, BARANGER Johann, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles,		

Parc naturel régional de Gâtine poitevine : Convention de partenariat avec le Conseil régional pour la réalisation du diagnostic territorial et de la charte du projet de Parc.

Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine, en date du 2 juillet 2018 adoptant le dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine et le périmètre d'étude pour l'élaboration de la charte.

Vu la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 décembre 2018, approuvant l'étude d'opportunité et le périmètre d'étude, prescrivant le lancement de l'élaboration de la charte et autorisant la Commission permanente du Conseil régional à approuver la convention de partenariat pour élaborer la charte du PNR.

Vu les avis favorables du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France préalablement à l'avis d'opportunité du préfet de Région sur le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Considérant que:

- la Région Nouvelle-Aquitaine a identifié le PETR du Pays de Gâtine comme le partenaire locale pour co-piloter le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. En approuvant l'étude d'opportunité et le périmètre associé, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à poursuivre cette procédure afin de favoriser l'élaboration et l'appropriation du projet de territoire que représente la charte du PNR.

Une convention de partenariat viendra définir les modalités de coopération entre la Région et le Pays de Gâtine.

Par cette convention, le PETR du Pays de Gâtine s'engagera notamment à :

- réaliser les études nécessaires pour le diagnostic territorial précédant le projet de charte,
- mettre en place les moyens humains et financiers pour conduire la rédaction de la charte permettant à la Région de valider le projet,
- constituer et animer un comité de pilotage ainsi que des instances participatives permettant la mobilisation des forces vives du territoire afin d'aboutir à un projet partagé et approprié.

- fédérer les acteurs locaux, assurer une gouvernance,
- associer les services de la Région à l'ensemble de la procédure,
- mentionner la participation de la Région dans toute communication.

- l'avis de l'Etat sur l'opportunité du projet interviendra à la rentrée 2019 suite à la sollicitation des avis du Conseil National de la Protection de la Nature et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

- la Région, qui pilote cette procédure, a évalué l'accompagnement financier en prévoyant l'octroi d'une aide de 80 000 € par an durant la période de création du PNR pour une durée minimale de 8 ans.

Les membres du Comité syndical :

- autorisent le Président à signer ladite convention pluriannuelle de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- autorisent le Président à signer les documents relatifs à ce dossier et permettant de solliciter les subventions liées à ce projet

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD